

La lettre du DSC GrDF

octobre 2014

Espace organisations syndicales sous ANATOLE

La direction vient de mettre en service le nouvel espace consacré aux Organisations Syndicales sous ANATOLE.

Il est vrai que ce site fut laissé un temps sans mise à jour pour différentes raisons. Aujourd'hui, nous prenons l'engagement de mettre régulièrement à jour cet espace, afin que vous ayez les mêmes informations que celles diffusées sur le site internet de FO Énergie et Mines.

J'estime qu'il est nécessaire que ce site soit tenu régulièrement à jour et, à terme, il devrait permettre de transmettre les informations plus rapidement sans alourdir vos boîtes mail.

Intégration d'Énergie Formation

Suite à la réorganisation voire la suppression de l'USPI à GDF SUEZ, nous allons accueillir dans quelques mois nos collègues d'Énergie Formation.

Les agents ne seront pas les seuls à intégrer GrDF, nous reprenons également les trois sites de formation qui sont NANTES-MONTLUC, GENNEVILLIERS et LYON.

L'intégration au sein de GrDF de cette unité offre aux agents, de nouvelles possibilités d'évolution pour ceux qui souhaiteraient s'investir dans la formation. Le fait d'être intégré à GrDF ne conduira plus les agents à perdre tout leur historique de carrière, puisqu'ils seront toujours au Distributeur.

L'avenir d'Énergie Formation au sein de GrDF est pérennisé et, au dire de la Direction, devrait même voir son activité évoluer dans une gamme plus large. Nous ferons un point précis sur le sujet lorsque le transfert sera effectif et que la Direction aura donné sa perspective pour les années à venir.



Bernard GEGOUT

Délégué Syndical Central GrDF

Tél. : 07 60 43 50 92

Email : bernard.gegout@grdf.fr

Accord ATT et astreinte

Dans l'ensemble des régions, les différents accords astreintes et ATT ont été fusionnés suite à la réorganisation de GrDF.

FO Énergie et Mines a pris ses responsabilités dans l'ensemble des Unités où nous pouvions parapher les documents.

Aujourd'hui, il est nécessaire de faire vivre ces accords. Il est possible que tout le monde ne soit pas dans cette logique, mais c'est bien de la responsabilité de l'organisation syndicale de tout mettre en œuvre pour aller sur de la négociation d'avenants.

J'invite donc l'ensemble des militants à travailler dans ce sens, qu'ils soient représentatifs ou pas. Le Personnel mérite que nous respections nos écrits et nos actes. Lorsque FO Énergie et Mines contractualise un accord, trois conditions sont réunies :

- La négociation s'est déroulée de façon honnête et respectueuse.
- Le Personnel doit trouver un gain ou une amélioration dans son activité de tous les jours.
- L'accord peut-être soit amendé par avenants, soit dénoncé s'il n'est pas respecté.

Dans les semaines et mois à venir, l'ensemble des équipes syndicales doit être en capacité de proposer des avenants aux Directions.

En tant que DSC de GrDF, je veillerai au suivi de ces accords.